
Le Président de l'Université de Strasbourg

- VU** le code de l'Éducation,
- VU** le décret n° 2008-787 du 18 août 2008 portant création de l'Université de Strasbourg,
- VU** le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat,
- VU** l'arrêté du Président de l'Université de Strasbourg concernant le fonctionnement de la Commission paritaire des agents non titulaires (CCPANT) pris par délibération du conseil d'administration du 24 juin 2014,
- VU** la décision du Président de l'Université de Strasbourg fixant les règles de composition de la Commission paritaire des agents non titulaires (CCPANT) en date du 19 mai 2022,
- VU** les résultats du scrutin du 8 décembre 2022 relatifs à l'élection des personnels à la Commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires.

Michel Deneken
Président

Affaire suivie par
Isabelle Kittel
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77
Isabelle.kittel@unistra.fr

Décide

Article 1^{er} :

Les représentants de l'établissement à la Commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires de l'Université de Strasbourg sont nommés pour une période de 4 années à compter du 1^{er} janvier 2023.

Membres titulaires (8)

M. Michel Deneken, Président de l'université
Mme Elisabeth Demont, Vice-présidente Ressources humaines et dialogue social,
Mme Valérie Gibert, Directrice générale des services,
Mme Anne-Catherine Norberti, Directrice générale des services adjointe aux ressources,
Mme Brigitte Grosse, Directrice des ressources humaines,
M. Geoffroy Steegmann, Responsable administratif de la Faculté de médecine, de maïeutique et sciences de la santé,
M. Babak Mehmanpazir, Directeur général de l'École de management Strasbourg Business School
Mme Fabienne Tournadre, Directrice de l'Institut du travail

Membres suppléants (8)

M. Christophe de Casteljaou, Directeur général des services adjoint en appui aux missions formation - vie étudiante - relations avec les composantes - documentation et internationalisation

M. Jacky de Montigny, Doyen de la Faculté des sciences de la vie
 Mme Arlette Ligey, Responsable administrative de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
 M. Julien Dupré, Directeur du numérique adjoint
 M. Hugues Boyer, Directeur adjoint des ressources humaines
 M. Bertrand Bultingaire, Responsable administratif de l'Inspé
 Mme Violaine Delarchand, Chargée de développement de l'apprentissage à la Direction des études et de la scolarité
 Mme Marie-Renée Masson, Responsable administrative de la Faculté de chirurgie dentaire

Article 2 :

Les représentants du personnel à la Commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires sont nommés pour une période de 4 années à compter du 1^{er} janvier 2023.

| titulaire | suppléant | Organisation syndicale |
|--|--------------------------|-----------------------------|
| Représentants de la catégorie A | | |
| David Pocic | Tania Elias | UNSA Education |
| Mélanie Lepori | Brice Nocenti | Sud Education Alsace |
| Damien Braun | Jean-Marie Calydon | CFDT |
| Représentants de la catégorie B | | |
| Alexandre Destheves | Sophie Bienfaisant | UNSA Education |
| Laurence Hekpazo | Honorine Erhart | CFDT |
| Représentants de la catégorie C | | |
| Emilie Thomas | Béatrice Stoecklin | UNSA Education |
| Wafa Bouchekouk | Laureen Brunner | FSU |
| Sébastien Dangelser | Caroline Scherer-Antoine | CFDT |

Article 3 :

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 5 octobre 2023. Toute décision, antérieure à la présente, ayant le même objet est abrogée.

Fait à Strasbourg, le 5 octobre 2023

Le Président,




 Michel Deneken